

B-Namur: Exhibition equipment

OJ S 122/2013 26/06/2013

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Institut du patrimoine wallon

Postal address: Rue du Lombard 79

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

For the attention of: Freddy Joris, administrateur général

E-mail: ipw@idpw.be

Telephone: +32 81654154

Fax: +32 81654144

Internet address(es):

Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=401648

Additional information can be obtained from:

Official name: Institut du patrimoine wallon

Postal address: Rue du Lombard 79

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

For the attention of: Sébastien Mainil

E-mail: s.mainil@idpw.be

Telephone: +32 81654145

Fax: +32 81654168

Internet address: www.institutdupatrimoine.be

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Other: Organisme d'intérêt public

I.3. Main activity

Other: Patrimoine

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1.

Title attributed to the contract by the contracting authority

Dispositifs scénographiques et équipements complémentaires relatifs au nouveau circuit de visite de l'abbaye de Villers-la-Ville: projet FEDER.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Belgique, 1495 Villers-la-Ville, Rue de l'Abbaye 55.

NUTS code BE310 Arr. Nivelles

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement**II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)**

Le marché auquel s'applique les clauses et conditions du présent cahier spécial des charges a pour objet les fournitures, transports, main-d'oeuvre, pose et tous moyens d'exécution relatifs à la réalisation de la scénographie et des équipements intérieurs et extérieurs liés au développement d'un nouveau circuit de visite à l'Abbaye de Villers-la-Ville. La mission porte sur :

- la conception de certaines illustrations,
 - la réalisation d'impressions sur différents supports,
 - la conception et réalisation de maquettes du site,
 - la réalisation du mobilier intérieur,
 - la fourniture et l'installation de panneaux en acier intérieurs et extérieurs (signalétiques et interprétation),
 - la fourniture et l'installation de mobilier urbain,
 - la fourniture et l'installation des équipements audio-visuels et de l'éclairage scénographique.
- La mission comprend également toutes les prestations même non écrites qui, par leur nature, dépendent ou sont solidaires de celles détaillées. Les études, fournitures, les mesures de sécurité à prendre ainsi que les frais de toute nature nécessaires à l'exécution de la mission sont également compris.

II.1.6. CPV code(s)

39154000 Exhibition equipment

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement**II.2.1. Total quantity or scope****II.2.2. Information about options**

Options: yes

Description of options: Certains postes du cahier spécial des charges et de l'inventaire sont prévus en option. Si le numéro du poste est précédé des lettres « OP », le poste est en option.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas commander ces articles repris en option dans l'inventaire, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par l'adjudicataire. La commande des articles concernés sera réalisée lors de l'attribution du marché (et donc spécifiée dans le courrier de commande) ou en cours de réalisation du marché. Les prix remis pour ces différentes options restent d'application jusqu'à la réception provisoire du marché. Pour ces postes, le soumissionnaire doit remettre prix, à défaut son offre sera frappée de nullité absolue.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le cautionnement est fixé à 5 % du montant initial du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euros supérieure. En cas de modification du montant du marché de plus ou moins 20 % le cautionnement devra être adapté. Dans les 30 jours de calendrier qui suivent la conclusion du marché (soit sa notification), l'adjudicataire est tenu d'apporter la preuve de la constitution du cautionnement au pouvoir adjudicateur. Lorsque l'adjudicataire est en défaut d'apporter la preuve de la constitution du cautionnement dans le délai susvisé, ce retard donne lieu de plein droit et sans mise en demeure à l'application d'une pénalité de 0,02 % du montant initial du marché par jour de retard. Lorsque l'adjudicataire reste en défaut d'apporter la preuve de la constitution du cautionnement après une mise en demeure qui lui est adressée par lettre recommandée, le pouvoir adjudicateur peut :

- soit constituer le cautionnement d'office par prélèvement sur les sommes dues pour le marché ; dans ce cas, la pénalité est forfaitairement fixée à 2 % du montant initial du marché,
- soit appliquer les mesures d'office. Le cautionnement sera libéré à la demande de l'adjudicataire en une fois après la réception provisoire complète de l'ensemble des fournitures.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Aucune avance, au sens de l'article 8 de la loi du 24 décembre 1993 ne sera accordée à l'adjudicataire en vue de l'exécution du marché. Le paiement se fait à la réception du marché de fournitures sur base d'une facture (livraison, pose et réglage le cas échéant) à l'exception des postes « Conception des illustrations », « Modélisme », « Réalisation des mobiliers intérieurs » et « réalisation des ferronneries ». En dérogation à l'article 15, §2 du cahier général des charges, le Pouvoir adjudicateur prévoit pour ces postes la ventilation des paiements selon les modalités suivantes :

- conception des illustrations : 100 % sur base d'une facture après dépôt (illustrations sous format numérique, prêtes à impression sur les différents supports) et approbation écrite par le pouvoir adjudicateur des illustrations,
- modélisme, réalisation des mobiliers intérieurs, réalisation des ferronneries
20 % sur base d'une facture après l'approbation des documents d'exécution (présentés et, le cas échéant, corrigés) par le pouvoir adjudicateur ;
20 % sur base d'une facture % à la réception en atelier par le pouvoir adjudicateur (réception provisoire partielle) ;
60 % sur base d'une facture à la réception provisoire complète du marché de fournitures

(livraison, pose et réglage le cas échéant) par le pouvoir adjudicateur.

Les paiements sont effectués dans les 50 jours après clôture des formalités de réception et après réception de la facture par le pouvoir adjudicateur et de tous les documents exigés par le cahier spécial des charges.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Par le simple fait de participer au marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'exclusion visés à l'article 43 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics. L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait qu'avant la conclusion du marché, le pouvoir adjudicateur pourra l'inviter à produire les documents et preuves mentionnés à l'article 43 précité. Conformément à l'arrêté royal du 20 juillet 2005 modifiant notamment l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, pour les soumissionnaires belges, le pouvoir adjudicateur se réserve également le droit de se munir des informations disponibles via l'application Digiflow. Les soumissionnaires sont tenus, conformément à l'article 43 bis de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 de fournir une attestation de l'Office national de la Sécurité sociale ou d'une autorité étrangère équivalente établissant qu'ils sont en ordre de paiement pour les cotisations de sécurité sociale en faveur de leur personnel salarié. Cette attestation doit être relative à l'avant-dernier trimestre précédant la date fixée pour la remise des offres. Il est à signaler que les soumissionnaires établis en Belgique sont dispensés de produire une attestation de l'Office National de Sécurité Sociale (2) et une attestation de non-faillite ou de situation similaire. La vérification de ces situations en sera faite par le Pouvoir adjudicateur via l'application Digiflow qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière de sécurité sociale ainsi qu'à la Banque Carrefour des entreprises (BCE).

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: L'offre devra obligatoirement comprendre les documents suivants, prouvant la capacité financière du soumissionnaire :

- une attestation émise à l'occasion de la dernière période fiscale échue avant la remise de l'offre, émanant de l'Administration fiscale (ou autorité équivalente pour les soumissionnaires établis à l'étranger) établissant que le soumissionnaire est en ordre avec ses obligations en matière de taxe sur la valeur ajoutée,
- la preuve de la souscription des couvertures d'assurances professionnelles inhérentes aux missions proposées comprenant la mention des montants couverts et la preuve que la dernière prime due a été payée,
- une déclaration bancaire établie exclusivement sur base du modèle figurant en annexe III de la circulaire du 21 mai 2001 relative à la sélection qualitative des entrepreneurs, des fournisseurs et des prestataires de services (MB du 18.7.2001, p. 24533). Ce modèle figure à l'annexe 2 du cahier spécial des charges.

Remarque : l'attention du soumissionnaire sera attirée sur le fait que certains organismes financiers soit refusent de fournir la déclaration bancaire précitée soit en fournissent une non-

conforme en tous points au modèle repris en annexe de la circulaire du 21 mai 2001 relative à la sélection qualitative. Dans ce cas, l'attestation d'engagement à constituer un cautionnement sera valable. OU Une attestation d'engagement de constitution d'un cautionnement établie exclusivement sur base du modèle figurant en annexe IV de la circulaire du 21 mai 2001 relative à la sélection qualitative des entrepreneurs, des fournisseurs et des prestataires de services (MB du 18.7.2001, p. 24534). Ce modèle figure à l'annexe 3 du cahier spécial des charges.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

1) Références: les soumissionnaires doivent présenter les références reprises ci-dessous (si les soumissionnaires ne sont pas en mesure de produire des références qui concernent leur entreprise, ils peuvent se prévaloir de références des membres de leur personnel, de leurs associés ou de leurs sous-traitants pour autant que ceux-ci participent à l'exécution du marché).

— 2 références de réalisation d'un projet scénographique global/complet d'un site culturel ouvert au public, d'un musée ou d'une exposition temporaire de rayonnement national (réalisées au cours des 10 dernières années),

— 1 référence d'un projet réalisé comportant la fourniture de mobilier urbain s'intégrant dans un espace public ou dans un site culturel ou touristique,

— 1 référence de mission d'illustration pour un projet touristique ou culturel dans lequel les illustrations ont une finalité didactique. L'exemple doit faire apparaître clairement comment un contenu complexe a été traduit en images,

— 1 référence d'un projet réalisé comportant la réalisation de panneaux signalétiques et/ou didactiques en métal s'intégrant dans un espace public ou dans un site culturel ou touristique,

— 2 références réalisées de maquette de bâtiments historiques servant de support d'interprétation,

— 1 référence réalisée de maquette de grande dimension figurant un ensemble de bâtiments positionnés dans leur environnement.

Remarque : la maquette à réaliser pour le site de Villers dans le cadre du présent marché sera à fabriquer dans un matériau particulier qui est le schiste. Les références à fournir peuvent néanmoins concerner d'autres matériaux même si, par ailleurs, le pouvoir adjudicateur attire l'attention sur le fait que la technique de travail du schiste est à prendre en compte dans la conception du travail. Les projets mentionnés dans l'offre doivent avoir été exécutés entièrement au cours des 10 dernières années. Chaque référence retenue devra faire l'objet d'un dossier de présentation indiquant le montant, le lieu, la date, le destinataire public ou privé ainsi qu'un dossier graphique (photos, plans, modélisations, ...) et les coordonnées complètes du maître de l'ouvrage. Il est à noter que, si un soumissionnaire s'appuie sur les références d'un associé, d'un membre de son personnel ou d'un sous-traitant pour prouver sa capacité technique, il devra, en cas d'attribution du marché, maintenir cet associé, ce membre du personnel ou ce sous-traitant dans son équipe sauf à le remplacer par une personne disposant des capacités requises à faire valider préalablement par le pouvoir adjudicateur.

2) Personnel affecté à la mission La mission du prestataire devant être complète, l'existence de ressources suffisantes en personnel et en matériel doit être démontrée. Pour ce faire, le soumissionnaire joindra à son offre :

— la liste du personnel affecté à la présente mission avec indication des fonctions au sein de l'équipe,

— la mention du nom de la personne qui sera la personne de contact vis-à-vis du pouvoir adjudicateur, des différents intervenants, et ce pour la mission complète, en ce compris la participation aux réunions. La personne de contact sera obligatoirement le chef de projet et

s'engagera à suivre la mission complète,
— la mention du matériel, de l'équipement technique ainsi que les moyens d'étude et de recherche que le soumissionnaire est en mesure d'affecter à la réalisation des projets,
— le cas échéant, un document engageant le soumissionnaire et le(s) associé(s) présumé(s) à s'associer dans le cadre de l'exécution de la présente mission ainsi que la description de la mission qui leur serait confiée et le type d'association envisagée,
— en cas de recours à la sous-traitance, le soumissionnaire mentionnera la (ou les) part(s) du marché qu'il envisage éventuellement de sous-traiter ainsi que l'identité et la nationalité des prestataires (en ce compris leurs qualifications et expériences).

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

FEDER_IPW_COMP_VLV_P1_F1

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 19.9.2013 - 10:00
Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

20.9.2013 - 09:59

IV.3.5.

Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 20.9.2013 - 10:00

Place:

Adresse du pouvoir adjudicateur.

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: yes

Identification of the project: FEDER - Compétitivité régionale et emploi 2007-2013.

VI.3. Additional information

L'attention est attirée sur le fait que les documents techniques de marché (clauses techniques du cahier spécial des charges, inventaire et documents graphiques) sont gratuitement téléchargeables sur le portail des marchés publics de Wallonie à partir du 25.6.2013 à l'adresse <http://marchespublics.wallonie.be> Le site est libre d'accès à l'extérieur. Vu la diversité du marché, le Pouvoir adjudicateur a décidé d'organiser une séance d'information à l'intention des soumissionnaires potentiels, elle aura lieu entre la publication du marché au Journal officiel de l'Union européenne et le jour de l'ouverture des offres. Cette séance d'information se tiendra le vendredi 23.8 à 10:00 à l'adresse suivante : Belgique, 1495 Villers-la-Ville, Rue de l'Abbaye 55. Un court aperçu de l'objet du marché sera fourni lors de cette séance d'information. Il sera possible de poser des questions. Afin de permettre un déroulement correct de la séance d'information, les personnes qui souhaitent y assister peuvent faire parvenir leurs questions au pouvoir adjudicateur par e-mail à l'adresse s. mainil@idpw.be ou par fax au numéro +32 81654144 pour le jeudi 22.8.2013 au plus tard ou les poser lors de la séance. Plus aucune question ne sera acceptée après la séance d'information. A l'entrée de la salle de réunion, il sera demandé aux participants de mentionner l'identité de l'entreprise qu'ils représentent ainsi que leur adresse complète sur une liste de présence. Le pouvoir adjudicateur fera, par la suite, parvenir un procès-verbal de la séance d'information à toutes les personnes présentes. Les personnes qui ne peuvent se présenter à la séance d'information pourront obtenir le procès-verbal auprès du pouvoir adjudicateur en en faisant la demande écrite par e-mail, courrier ou fax.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
Telephone: +32 22349611

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: — demande de suspension en extrême urgence : requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des deux =_ date de prise de connaissance),
— demande d' annulation : 60 jours à partir de la connaissance de la décision.
NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire concerné peut également statuer au provisoire (article 584 du code judiciaire). Ce tribunal est seul compétent pour les contestations au fond portant sur un droit civil (ex : octroi de dommages-intérêts...).
Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (article 2262 bis du code civil)."

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

21.6.2013